

# FACILITE POUR LA FEMME ENCEINTE

A partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse

Accès gratuit en 1<sup>e</sup> classe sur présentation d'un titre de transport de 2<sup>e</sup> classe

- ⊙ trajet simple
- ⊙ trajet aller-retour

## OU L'UTILISER ?

Pour un trajet en train entre deux gares ou points d'arrêt belges.

## POUR QUI ?

Pour la femme enceinte à partir du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse.

## COMMENT L'OBTENIR ?

En présentant conjointement un certificat médical ou une carte « zwangerschapsattest » (émise par « Kind en Gezin ») rempli(e) par un médecin mentionnant la date présumée de l'accouchement et un titre de transport valable en 2<sup>e</sup> classe.

## SUR QUEL SUPPORT ?

Papier, e-ID (sauf au départ ou à destination de Brussel Airport-Zaventem), PDF, Mobile Ticket avec code-barres 2D sur smartphone/tablette, Carte à puce électronique\* émise dans le train.

## COMMENT L'UTILISER ?

Pour bénéficier gratuitement de l'accès à la 1<sup>e</sup> classe, présentez conjointement à l'attestation de grossesse un titre de transport valable en 2<sup>e</sup> classe.

## A QUEL PRIX ?

Le titre de transport en 2<sup>e</sup> classe et l'attestation de grossesse suffisent à accorder l'accès à la 1<sup>e</sup> classe, sans supplément.

## COMMENT PASSER DE 2<sup>E</sup> EN 1<sup>E</sup> CLASSE ?

La femme enceinte voyage en 1<sup>e</sup> classe sans supplément à partir de son 6<sup>ème</sup> mois de grossesse pour autant qu'elle soit en possession d'un titre de transport valable en 2<sup>e</sup> classe et de l'attestation de grossesse mentionnant la date présumée de l'accouchement.

